Prophylaxie

La prophylaxie en Agriculture Biologique passe d'abord par la mise en place de mesures de préventions.

En dehors des vaccinations, des traitements antiparasitaires et des plans d'éradication obligatoires, une poule peut recevoir au maximum 3 traitements par an à base de médicaments vétérinaires allopathiques chimiques de synthèse ou d'antibiotiques, sur prescription vétérinaire.

Les poules recevant plus de traitements qu'autorisé sont soumises à une nouvelle période de conversion.

Les délais d'attentes avant commercialisation des animaux traités ou de leurs produits dans le circuit biologique sont doublés (ou 48h si absence de délai).

• Identification des œufs

- Marquage individuel
- Délai de vente : 21 jours après la ponte
- Délai de consommation : 28 jours après la ponte.

LES BÂTIMENTS

La surface, le type, le nombre de bâtiments sont réfléchis en fonction de l'effectif de poules en place. Des bâtiments bien gérés participent à la prévention du stress, des maladies et du parasitisme.

BÂTIMENT FIXE OU BÂTIMENT MOBILE ?

• Bâtiment fixe

Avantages

- ► Meilleure maîtrise de l'ambiance
- ► Facilement aménageable
- ► Confort de travail (automatisation du ramassage, de l'alimentation,...)

Inconvénients

- ► Investissement conséquent au départ
- ▶ Pression parasitaire plus importante (1 seul accès au parcours)

• Bâtiment mobile

Avantages

- ▶ Utilisation plus souple et régulière des surfaces
- ► Meilleure gestion sanitaire
- ► Investissement de départ plus léger

Inconvénients

- ▶ Travail supplémentaire (récolte des œufs, alimentation, abreuvement)
- ▶ Risque plus important d'œufs souillés

LES AUTRES POINTS SUR LESQUELS VEILLER

- ► Une bonne aération du bâtiment, pour évacuer les gaz et maîtriser la température du bâtiment.
- ▶ Bien isoler le bâtiment, pour réduire les écarts de température jour-nuit et éviter la condensation.
- Avoir un bâtiment étanche pour éviter les entrées de courants d'air mais aussi de parasites.

Enfin, nettoyer et désinfecter les bâtiments entre chaque bande permet d'assainir et de détruire tous les germes présents.

CONCEVOIR SON PARCOURS

Le parcours doit être bien géré pour que la poule exprime son comportement naturel et pour limiter le parasitisme. Pour cela, il faut favoriser la sortie des volailles et leur répartition.

Le parcours doit ainsi:

- Avoir de l'ombre l'été
- Être au sec l'hiver
- Être à l'abri du vent
- Proposer des abris contre les prédateurs
- Etre totalement « visité » par les volailles

Le parcours doit être enherbé pour le bien être de l'animal, le rôle alimentaire et la propreté des pattes. Les espèces végétales implantées devront supporter le piétinement et consommer l'azote produit.

L'implantation d'arbres ou de haies permet de protéger les volailles du vent et du soleil, mais également de les guider à travers le parcours. Les arbres isolés ou des bosquets répartis sur le parcours sécuriseront le déplacement des poules. Il faut veiller à choisir des essences locales.

ALIMENTATION ET ABREUVEMENT DES POULES PONDEUSES

En fonction des choix du producteur, 2 modes d'alimentation peuvent être mis en place. Le choix se fera entre aliment du commerce et aliment fermier.

• Aliment du commerce

Avantages

- ► Simplicité
- ► Aliment équilibré
- ► Incorporation de beaucoup de matières premières possible
- ► Adapté à l'âge de l'animal

Inconvénients

- ► Coût élevé
- ▶ Dépendance vis à vis du fournisseur

• Aliment fermier

Avantages

- ► Grande autonomie
- ► Coût faible

Inconvénients

- ► Investissement important (stockage, broyeur, mélangeur...)
- ► Travail important
- ► Equilibrage de la ration complexe

L'aliment distribué aux poules est adapté aux besoins physiologiques de l'animal en fonction du stade de production. La distribution de l'aliment doit se faire à volonté, avec une vidange de la chaîne de distribution une fois par jour pour s'assurer que les particules les plus fines de l'aliment soient bien ingérées.

L'eau de boisson doit être distribuée à volonté et doit être toujours propre. Pour cela, il faut penser à surélever les abreuvoirs.

OUELLES RACES DE POULES EN BIO ?

Il n'existe pas de couvoir en bio. Les poussins sont d'origine conventionnelle et souvent issus des mêmes lignées que les poules pondeuses « plein air ».

En filière organisée, on trouve généralement des croisements du type Lhomann, Isabrown... Ces poules ont un potentiel de ponte élevé (250 à 300 œufs par poule et par an). Elles demandent une optimisation de l'aliment.

Sur des élevages de plus petite taille tournés vers la vente directe, d'autres races, plus rustiques, sont utilisées. Elles ont un plus faible potentiel de ponte (170 à 200 œufs/an pour la Marans par exemple) mais sont moins sensibles aux variations dans l'alimentation et dans la conduite de la bande.





LES RÈGLES DE PRODUCTION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Les règles de production sont détaillées dans le RCE 834/2007 et le RCE 889/2008.

O Lien au sol

L'élevage hors sol est interdit. Les effluents organiques bio sont épandus sur des terres bio. Une exploitation installant un élevage bio est dans l'obligation de convertir ses terres si elle en a. Les effluents doivent être épandus obligatoirement sur des terres bio. La quantité maximale d'effluents biologiques à épandre est de 170 kg d'azote par ha, soit 378 poules par ha (référence CORPEN 2006).

- Exemples :
- ▶ Pour un élevage de 6000 poules pondeuses, il faut compter environ 16 ha pour ne pas dépasser 170 unités d'azote par ha.
- ▶ Pour 500 poules pondeuses, il faut compter environ 1,3 ha.

De plus, un lien au sol alimentaire de 20% minimum est obligatoire.

• Origine des animaux

Les races doivent être de souche résistante et adaptée. Une dérogation pour l'utilisation de poulettes non biologiques est en cours jusqu'au 31 décembre 2014 : elles doivent être nourries et soignées en bio de 3 jours à 18 semaines. L'entrée dans le bâtiment de ponte se fait au plus tard à 18 semaines.

Lorsque des poules non biologiques sont introduites dans l'élevage, elles doivent être élevées en bio pendant 6 semaines minimum pour que les œufs puissent être vendus en bio.

Parcours

- La période de conversion normale de 2 ans peut être réduite à 12 mois pour les parcours ou 6 mois si aucun produit interdit en AB n'a été utilisé durant l'année écoulée.
- 4.2 m² de surface par poule (Référence CORPEN 2006).
- Accès au parcours au moins la moitié de la vie de l'animal et au plus tard à la 28ème semaine.
- Trappes de sortie : 4 m de linéaires pour 100 m² de surface accessible.
- Vide sanitaire: 2 mois minimum.

Alimentation

- Objectif: 100% bio et provenant de l'exploitation.
- Autonomie alimentaire : lien au sol alimentaire de 20 % minimum.
- Les cultures à destination de l'alimentation doivent être produites en priorité sur l'exploitation, ou à défaut (=pas de surface disponible), régionalement (=région administrative ou à défaut, la France).
- Incorporation d'aliments en conversion 2° année (C2): 30% si achat ou 100% si autoproduction.
- Matières premières conventionnelles: 5% d'aliment riches en protéines (protéagineux, tourteaux, concentrés protéigues...) sont autorisés jusqu'au 31 décembre 2014, à conditon qu'ils ne soient pas disponibles en bio et qu'ils soient préparés sans solvants chimiques. 0% à partir de 2015.

Bâtiments

- Bâtiment fixe: maximum de 6 poules par m².
- Maximum de 3000 poules (500 m²) par bâtiment.
- Pas de limite en nombre de bâtiments.
- 18 cm de perchoir par poule.
- Minimum 1/3 de surfaces en dur exigées, 2/3 maximum de surfaces en caillebotis.
- Éclairage artificiel: maximum 16 heures de luminosité avec 8 heures minimum de repos nocturne en continu.
- Nid: 7 poules / nid individuel ou 120 cm² par poule en nid collectif.
- Vide sanitaire : minimum 14 jours après nettoyage et désinfection.
- Effluents produits : doivent être épandus sur des surfaces en bio.

SANTÉ : LA PRÉVENTION AVANT TOUT !

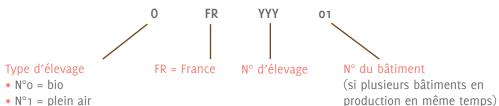
En bio, la gestion sanitaire est basée sur la prévention. Cela passe par l'équilibre entre tous les facteurs qui interagissent :

- ▶ Une alimentation équilibrée,
- ▶ Une bonne hygiène,
- ► Un bâtiment adapté.
- ► Une bonne qualité d'eau,
- ▶ Une bonne gestion du stress,
- ▶ Une bonne gestion du parcours,
- ▶ Une bonne surveillance de l'éleveur.

LA COMMERCIALISATION DES ŒUFS

Le marquage des œufs vendus sur le marché local (moins de 80 km du site de production), de façon individuelle est obligatoire. Un numéro est délivré par la Direction Départementale de Protection de la Population.

Exemple:



- ◆ N°1 = plein air
- ◆ N°2 = élevage au sol
- N°3 = élevage en cage

A noter : le marquage est facultatif si les œufs sont vendus au consommateur sur le lieu

Les œufs commercialisés chez les distributeurs, les grossistes doivent obligatoirement passer par un centre de conditionnement agréé.

TRUCS ET ASTUCES DE PRODUCTEURS

- Avoir des œufs propres pour limiter le déclassement
- Pour faciliter la ponte dans les nids et pas au sol, quelques aménagements sont à mettre en place dès le début :
- ▶ Privilégier les nids collectifs aux nids individuels, la poule étant un animal social. Pour les bâtiments avec ramassage manuel des œufs, il y a possibilité de pailler les nids.
- ► Installer les points d'abreuvement proches des nids,
- ▶ Mettre un fil électrique dans les coins des bâtiments et sur les bords des caillebotis, où elles pourraient nicher.

POUR EN SAVOIR PLUS

• Guide ITAB « Produire des œufs biologiques », téléchargeable sur www.itab.asso.fr, rubrique publications.

ILS SOUTIENNENT UNE AGRICULTURE DE QUALITÉ EN BRETAGNE





















GAB d'Armor = 02 96 74 75 65

Pour en savoir plus sur

► Contacter le Groupement

d'Agriculteurs Biologiques de

l'Agriculture Bio

votre département

Agrobio 35 = 02 99 77 09 46

> MORBIHAN

> CÔTES D'ARMOR

GAB 56 = 02 97 66 32 62

Conception, création : Agrobio 35 Coordination Technique : Goulven Maréchal / FRAB Rédaction : Régis Le Moine / GAB22 Crédits photographiques : @Matthieu Chanel (Agrobio ३६)